ÉVALUER POUR ANTICIPER

ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

2020 › 2026

SEPTEMBRE 2026

SERVICE CONTRÔLE DE GESTION

› www.agen.fr

ville d Agen

Décryptage de la démarche d'évaluation

Dans quel contexte cette démarche d'évaluation de la lutte contre l'isolement des personnes âgées (LCI) s'inscrit-elle ?

Dans un contexte de vieillissement croissant de la population, la lutte contre l'isolement des personnes âgées constitue un axe fort du mandat 2020-2026, concrétisé dès 2021 avec le déploiement du dispositif NINAA et formalisé par une délibération en 2022 définissant la stratégie territoriale.
La démarche d'évaluation engagée en 2025 s'inscrit ainsi dans une volonté de renforcer la transparence de l'action publique locale, de rendre compte des moyens mobilisés et des résultats obtenus, de mesurer les effets concrets des dispositifs et d'inscrire la politique menée dans une logique d'amélioration continue et de responsabilité vis-à-vis des citoyens et des partenaires.

À quels enjeux répond-elle ?

Cette démarche d'évaluation répond à un enjeu social et humain majeur, en visant à mieux comprendre les besoins des personnes âgées, apprécier les effets des dispositifs déployés et identifier les leviers permettant de rompre durablement l'isolement tout en préservant l'autonomie.
Elle répond également à des enjeux de pilotage et de partenariat, en produisant des indicateurs fiables et partagés pour suivre l'efficacité des actions et renforcer la coordination entre les acteurs du territoire dans une logique de coopération durable.

Sommaire

C'est quoi la LCI ? ..... **p. 3**

Comment évalue-t-on une politique ? ..... **p. 4**

Comment donne-t-on la parole aux usagers ? ..... **p. 5**

5 actions/activités évaluées ..... **p. 6**

- Activité n° 1 : Les visites de proximité des + de 80 ans (Dispositif NINAA) ..... p. 6
- Activité n°2 : La prévention contre l'isolement et la perte d'autonomie (+ de 60 ans) ..... p. 8
- Activité n°3 : Une offre de logement pour les personnes âgées (Résidence Autonomie La Salève) ..... p. 10
- Action n°4 : Le développement d'une offre de logement inclusive (Résidence MonaLisa) ..... p. 12
- Activité n°5 : Le développement du partenariat ..... p. 14

2 finalités poursuivies ..... **p. 16**

- Finalité n°1 : Prévenir l'isolement et la perte d'autonomie ..... p. 16
- Finalité n°2 : Lutter contre l'isolement social ..... p. 17

Perspectives et recommandations ..... **p. 18**

C’est quoi la lutte contre l’isolement des personnes âgées ?

Une politique née d’un constat partagé

Le vieillissement de la population est un enjeu majeur pour la Ville d’Agen. Les données issues de l’**Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée en 2022** mettent en évidence qu’une **part importante des personnes âgées vit seule**, souvent éloignée des services et sans soutien familial proche.

- Près de **50 % des plus de 60 ans vivent seuls** ;
- Plus de **1 400 seniors** sont touchés par la **précarité** ;
- L’**isolement augmente fortement** après **75 ans**, avec accumulation de **fragilités physiques**, **numériques** et **sociales**.

Plusieurs situations tragiques survenues entre 2020 et 2021, notamment le **décès de personnes âgées isolées retrouvées tardivement à leur domicile**, ont renforcé la nécessité d’agir. La municipalité a alors fait de la **prévention de l’isolement social un axe prioritaire du mandat 2020-2026**, avec pour objectif de **repérer**, **prévenir** et **accompagner** les aînés isolés, tout en favorisant leur **participation à la vie locale**.

Dans ce cadre, la **Ville d’Agen** définit les **orientations stratégiques** de cette politique publique, tandis que le **CCAS** en assure la **mise en œuvre opérationnelle**, en mobilisant les dispositifs, les partenaires et les ressources nécessaires pour répondre aux objectifs fixés.

Une stratégie municipale structurée et évolutive

UN CONSTAT : Vieillissement de la population = situation de fragilité

Politique Sénior de la Ville d’Agen
Repérer, ***Prévenir***
et ***Accompagner*** *les séniors isolés*

PRÉVENTION
Agir avant l’isolement et la perte d’autonomie

› Public cible : 60 ans et plus
Âge de l’entrée à la retraite, autonomie encore préservée mais liens sociaux fragilisés, d’où l’importance d’une action préventive précoce.

› Prévenir la perte d’autonomie : Soutenir les capacités physiques, psychiques, sociales et environnementales avant qu’elles ne s’altèrent significativement.

› Prévenir l’isolement des personnes âgées : Agir en amont pour éviter que les personnes âgées ne se retrouvent coupées de leur entourage, des services de proximité et des activités sociales essentielles à leur bien-être.

CURATIF
Lutter contre l’isolement

› Public cible : 80 ans et plus
À cet âge, les situations d’isolement et de perte d’autonomie sont plus fréquemment installées, en raison d’une accumulation de fragilités (santé, mobilité, veuvage, éloignement familial, etc.).

› Lutter contre l’isolement des personnes âgées : Déployer des actions correctives et des accompagnement ciblés lorsqu’une situation d’isolement est déjà installée ou fortement probable.

OBJECTIFS
Prévenir l’isolement et la perte d’autonomie

› Renforcer le lien social avec et entre les personnes âgées.
› Encourager la participation des séniors.

OBJECTIFS
Lutter contre l’isolement

› Repérage et **réponse adaptée** aux situations complexes.
› Coordination durable entre les acteurs.

AXES DE TRAVAIL

PRÉVENIR L’ISOLEMENT ET LA PERTE D’AUTONOMIE
› Cible : 60 ans et plus

Communication au grand public.
Organisation par le Pôle Sénior d’**Ateliers**, de **sorties culturelles**, d’**événements exceptionnels** et d’un **voyage** par an.

LUTTER CONTRE L’ISOLEMENT SOCIAL
› Cible : 80 ans et plus

Création d’une **coopération territoriale** réunissant de nombreux acteurs.
Définition d’une **stratégie globale et partagée** sur la connaissance des publics et le repérage des personnes.
Institutionnaliser le partenariat, notamment via l’adhésion à la démarche MonaLisa, pour assurer une reconnaissance nationale et continuité territoriale.

› Une politique évaluée au service de la nouvelle mandature

Cette démarche évalue la politique de prévention de l’isolement des personnes âgées mise en œuvre lors de la mandature 2020-2026.

Elle constitue un point d’appui pour définir les orientations du mandat 2026-2032.

MANDATURE 2020-2026

2020
Lancement de la politique
Un constat partagé et des événements tragiques (2020-2021) qui confirment la nécessité d’agir.

2020-2026
Mise en œuvre de la politique
Déploiement des actions, mobilisation des partenaires et des ressources.

2025
Évaluation de la politique
Analyse des résultats, des impacts et des marges de progression.

NOUVELLE MANDATURE 2026-2032

2026
Prise de poste de la nouvelle mandature
Présentation de l’évaluation de la politique et définition des orientations prioritaires 2026-2032.

2026-2032
Poursuite de l’évaluation et mise en œuvre des engagements
Suivi et évaluation continue de la politique et déploiement des engagements de la nouvelle mandature.

Comment évalue-t-on une politique ?

La méthodologie de l'évaluation de la politique de lutte contre l'isolement des personnes âgées

Une auto-évaluation qui ne se veut pas techno !

- Une évaluation réalisée en interne et accessible, menée par les agents de la collectivité directement impliqués dans la politique,
- Une évaluation ancrée dans le concret qui porte sur les actions de terrain,
- Une évaluation collaborative qui associe usagers, agents, partenaires et élus,
- Une évaluation orientée amélioration, au service de la qualité du service public.

Cette démarche permet de produire un **jugement évaluatif partagé** invitant à reconsidérer l'action publique, ses finalités et les moyens qui y sont consacrés. C'est un levier pour aider à la décision politique des élus et améliorer le service rendu aux habitants.

Une évaluation en trois temps :

Phase 1 › "Observer et comprendre"
- Décrire la politique : Quelles actions ? Quels objectifs ? Quels acteurs ? Quels moyens ?
- Poser les bons indicateurs pour suivre chaque action,
- Collecter les données (techniques, financières, qualitatives),
- Écouter la voix des usagers.

Phase 2 › "Croiser les regards et proposer"
- Analyser les résultats et identifier les marges de progression,
- Rédiger et restituer un rapport d'évaluation,
- Partager le jugement évaluatif avec les élus et débattre des arbitrages.

Phase 3 › "Agir et ajuster"
- Mettre en oeuvre les arbitrages issus du rapport,
- Assurer le suivi des actions et vérifier leur impact.

Une évaluation qui s'appuie sur des compétences expertes :

- **M. Philippe KOUASSIVI**, directeur associé du **Cabinet** Teriteo
- **M. David CARASSUS**, directeur de la Chaire OPTIMA
- **M. Jean-François SERRES**, spécialiste des questions d'isolement social

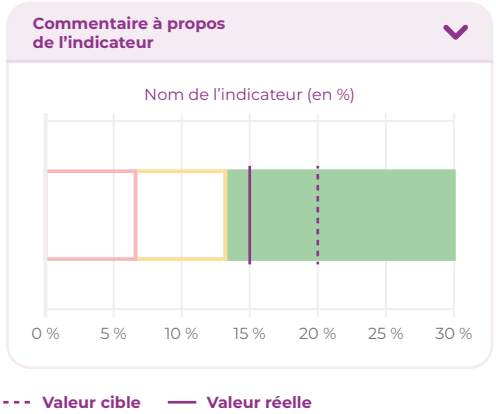

Une lecture simple des indicateurs :

- Situation satisfaisante / conforme
- Situation intermédiaire / à surveiller
- Situation critique / non satisfaisante

‹ Choix de la valeur cible

La collectivité a choisi de définir ses propres cibles de satisfaction, conformément à la norme NF ISO 10004, afin de disposer d'indicateurs adaptés à son contexte et à ses usagers, assurant des repères locaux pertinents et comparables dans le temps.

Comment donne-t-on la parole aux usagers ?

La méthodologie de récolte de l'avis des usagers

Pourquoi recueillir l'avis des usagers ?

La Ville d'Agen fait le choix de donner la **parole aux usagers**.
Leur retour constitue un **indicateur essentiel** pour apprécier la **qualité perçue** des actions et ajuster les dispositifs.

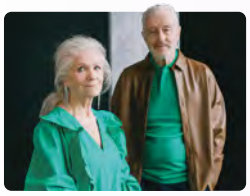

Les **seniors** et **partenaires** sont **associés** à l'**amélioration continue du service public**.

Une méthodologie simple, accessible et participative

Plusieurs **questionnaires** ont été réalisés : papier, Google Form ou donnermonavis.fr.

Questionnaire de 6 à 10 questions, pour garanti une participation rapide et fluide.

- **Satisfaction générale**, du service ou de l'activité.
- **Appréciation qualitative**, utilité, impact sur le quotidien, qualité de l'accompagnement, accessibilité.
- **Importance et besoins**, degré d'urgence perçu, adéquation aux attentes, effets sur le lien social et l'autonomie.

Plus une question d'expression libre, suggestions ou besoins spécifiques.

Une politique complexe aux effets difficiles à mesurer

La lutte contre l'isolement social des personnes âgées est une **politique par nature complexe**, car elle repose sur des **dimensions largement subjectives** : sentiment de solitude, qualité du lien social, mesure du bien-être, perception de la sécurité ou encore rapport à l'autonomie. Ces éléments relèvent davantage du **vécu individuel** que d'**indicateurs facilement quantifiables**.
De ce fait, il est souvent **difficile d'évaluer de manière précise les effets réels** ou les **impacts directs des actions menées**. Les indicateurs disponibles aujourd'hui mesurent surtout les **moyens mobilisés et les réalisations** (nombre de visites, d'ateliers, de résidents, de partenaires...) plutôt que les **effets sur la vie quotidienne des seniors**.

Consciente de cette limite, la collectivité s'engage à **renforcer progressivement la production de données qualitatives et quantitatives**, notamment en développant :

- Des **outils de suivi** plus réguliers (questionnaires courts, retours d'expérience, observations de terrain),
- Des **indicateurs plus adaptés aux effets recherchés**,
- Des **méthodes permettant de suivre l'évolution du lien social dans la durée**.

Cet effort continu permettra, au fil des années, de mieux apprécier dans quelle mesure les actions déployées contribuent effectivement à prévenir les fragilités et à réduire l'isolement sur le territoire agenais.

› *Activité n°1 évaluée :*

Les visites de proximité des plus de 80 ans (Dispositif NINAA)

OBJECTIF : Lutter contre l'isolement social des personnes âgées

Créé à la suite du décès, en 2020, d'une personne âgée isolée, le dispositif **NINAA vise** à aller à la **rencontre des personnes de 80 ans et plus** à leur domicile afin de **prévenir les situations d'isolement** et de les orienter, si nécessaire, vers les dispositifs adaptés. Officialisé en 2022, il prévoit une couverture progressive de l'ensemble des quartiers de la Ville d'Agen, avec les premières visites réalisées en 2023.

RÉALISATIONS

Le dispositif NINAA repose sur **6 étapes** :

1. **Repérage des personnes de plus de 80 ans**, grâce aux listes électorales ;
2. **Visite à domicile systématique** (par un binôme de services civiques et conseillers de quartiers ou bénévoles)
3. **Évaluation de l'isolement** ;
4. **Orientation**, lorsque nécessaire, vers : les ateliers du Pôle Senior, les services proposés par le CCAS, les partenaires externes ;
5. **Maintien du lien** via un appel ou une seconde visite de courtoisie, pour s'assurer que les besoins sont couverts et que la personne est bien intégrée dans un réseau d'accompagnement ;
6. **Partenariat** citoyen, pour que les conseillers de quartier ou les bénévoles puissent reprendre le relais pour entretenir un lien durable.

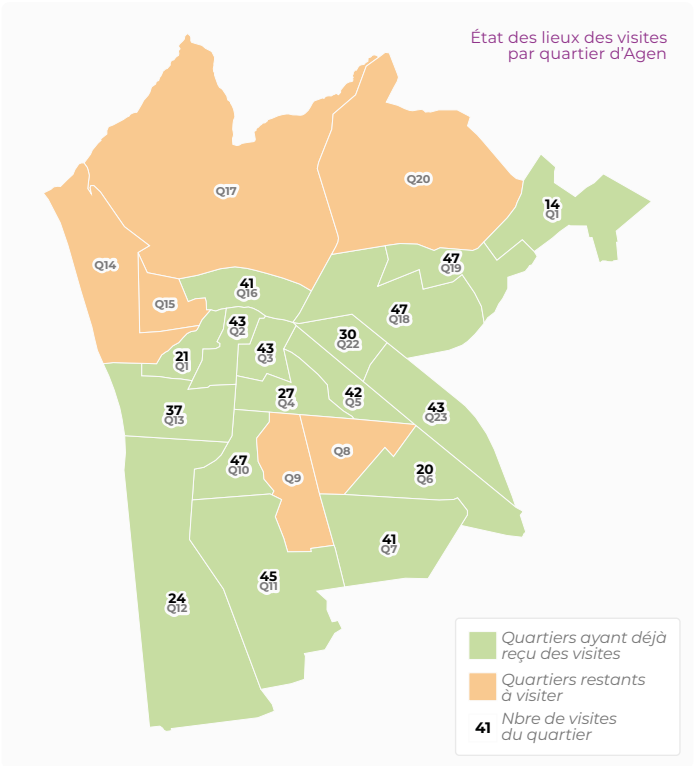

*La carte illustre l'**état d'avancement du dispositif Ninaa** au **31 décembre 2025**. À cette date, les **quartiers** ayant fait l'objet d'une **première visite couvrent plus de la moitié du territoire** agenais.*

Avantages

- Repérage fin et individualisé des situations d'isolement ou de fragilité.
- Photographie relativement fiable des besoins réels des personnes âgées sur le territoire.
- Socle d'informations indispensable à l'élaboration et à l'ajustement de la stratégie globale de lutte contre l'isolement.
- Premier contact humain avec des personnes parfois éloignées des services publics.

Inconvénients

- Volume de visites important, nécessitant une mobilisation humaine et organisationnelle importante.
- Discontinuité du suivi après la visite en l'absence de relais partenariaux ou citoyens.
- Génère des refus de visite ou des situations de méfiance, limitant parfois la portée du dispositif.

À SAVOIR

Selon le benchmark de **M. KOUASSIVI (2024)** réalisé à **Châteauroux**, **Albi** et **Pau**, **Ninaa** se distingue par sa démarche **"d'aller-vers"**.

INDICATEURS CLÉS

Une augmentation initiale des coûts traduisant la montée en puissance du dispositif

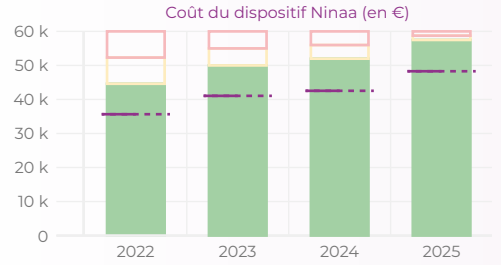

Une dynamique croissante des visites de courtoisie

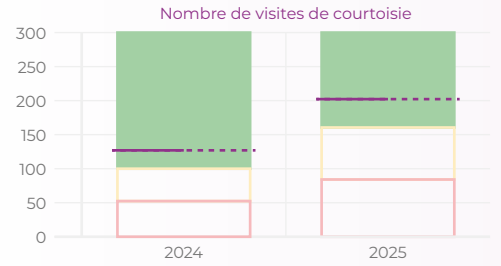

Une rotation importante des services civiques

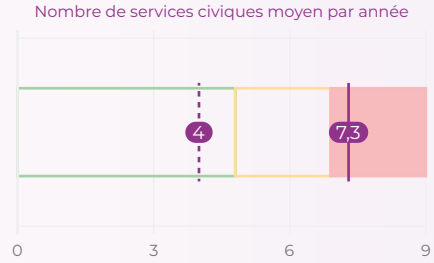

Un nombre de rencontres réalisé inférieur à la cible

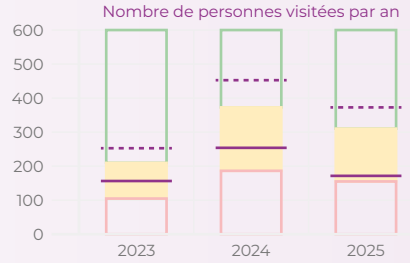

Un renseignement limité de l'indicateur d'isolement

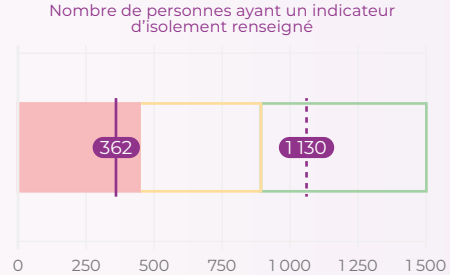

Une forte satisfaction des usagers concernant le dispositif

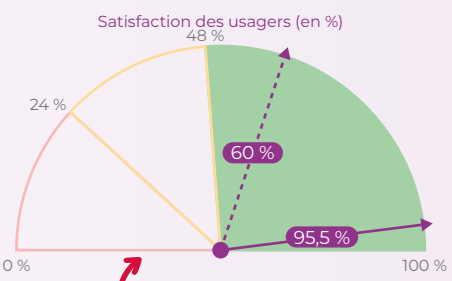

Les données reposent sur un échantillon volontaire, donnant un éclairage indicatif mais non représentatif de l'ensemble des partenaires (18% de répondants).

ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

En 2025 plus de la moitié du territoire a été couverte par les visites. La progression des coûts traduit la montée en charge du dispositif et l'intensification de son activité.

Le nombre de personnes à visiter prévu initialement n'a pas été atteint, en raison de refus de contact et de difficultés de localisation (absence de nom, adresses imprécises, déménagements). Par ailleurs, lors des rencontres, la collecte de certaines informations peut s'avérer délicate en raison de leur caractère personnel. Cela explique également la faible proportion de personnes pour lesquelles un indicateur d'isolement a pu être renseigné. La progression des visites de courtoisie confirme toutefois l'intérêt et l'impact du dispositif. Actuellement, NINAA reste centré sur les personnes de 80 ans et plus, avec une réalisation de rencontre inégale selon les quartiers et une continuité fragilisée par le turnover des services civiques.

Afin de renforcer l'impact du dispositif, plusieurs pistes d'amélioration sont identifiées :

1. **Former les services civiques pour mieux recueillir les données** (amélioration des questions posées lors des visites, sensibiliser les services civiques au remplissage du questionnaire, et intégration du repérage visuel de l'état du logement) ;
2. **Recueillir la satisfaction des usagers sur le dispositif** (questionnaire de satisfaction quelques temps après la visite) ;
3. **Fiabiliser la liste des personnes à visiter ainsi que leurs coordonnées en croisant les données** (listes électorales, logiciels utilisés par la Mairie, prestataires Eau de Garonne et Enedis, étudier le partenariat avec la Poste).
4. **Travailler sur la communication en amont des visites pour limiter au maximum les refus de contact** (état des lieux de la communication actuelle) ;
5. **Réfléchir à la pérennité du dispositif** (maintien de l'utilisation de services civiques ou évolution vers des emplois plus durables?), si celui-ci devait être interrompu, définir des alternatives adaptées pour continuer d'accompagner les personnes concernées.

› *Activité n°2 évaluée :*
La prévention contre l'isolement et la perte d'autonomie (+ de 60 ans)

OBJECTIF : Renforcer le lien social et soutenir l'autonomie des séniors par des activités adaptées

Cet objectif se décline à travers plusieurs axes d'intervention auprès des personnes âgées autonomes :
- **Prévenir l'isolement** en créant des habitudes de participation sociale ;
- **Stimuler les fonctions cognitives et physiques**, contribuant au maintien de l'autonomie ;
- **Repérer précocement d'éventuelles fragilités**, grâce à la présence régulière des participants ;
- **Renforcer la dynamique collective** autour du vieillissement actif ;
- **Orienter les seniors** vers d'autres services si nécessaire.

2 RÉALISATIONS

Le Pôle Senior de la Ville d'Agen propose tout au long de l'année une offre d'activités, d'ateliers collectifs, de sorties et d'événements favorisant l'autonomie, le lien social et la convivialité des personnes âgées.

Cette offre comprend des :
- **Ateliers hebdomadaires :** activités physiques adaptées (gym douce, équilibre), ateliers mémoire, ateliers numériques, ateliers bien-être, activités manuelles, jeux, etc. ;
- **Sorties et animations ponctuelles :** visites culturelles et sorties détente ;
- **Évènements annuels :** Les Vœux du Maire, le voyage collectif de 5 jours, le bal du 14 juillet ;
- **Des services facilitant le quotidien** des seniors (restaurant, bus à domicile, portage de repas).

Ouvert et non médicalisé, le Pôle Senior s'adresse principalement aux personnes âgées autonomes résidant à Agen, ainsi qu'aux seniors souhaitant maintenir leurs liens sociaux ou identifiés comme fragiles par le CCAS.

*Cette carte a été réalisée à partir des **adresses communiquées volontairement par les participants au questionnaire de satisfaction sur le Pôle Senior**. Elle illustre les **distances parcourues pour accéder aux ateliers du CCAS** et montre que certains participants résident dans des quartiers périphériques, à plus de vingt minutes de marche. Certains usagers évoquent des difficultés d'accessibilité.*

Les données reposent sur un échantillon volontaire, donnant un éclairage indicatif mais non représentatif de l'ensemble des participants.

Avantages

- Palette d'activités variées, régulières et adaptées, répondant aux besoins physiques, cognitifs et sociaux des seniors autonomes.
- Création d'habitudes de participation sociale.
- Repérage de certaines fragilités, grâce à la proximité avec les équipes.

Inconvénients

- Fréquentation par des seniors déjà autonomes et socialement intégrés.
- Participation limitée des personnes les plus isolées, qui restent souvent éloignées des lieux et des activités proposées.
- Dépendance à la capacité des seniors à se déplacer.

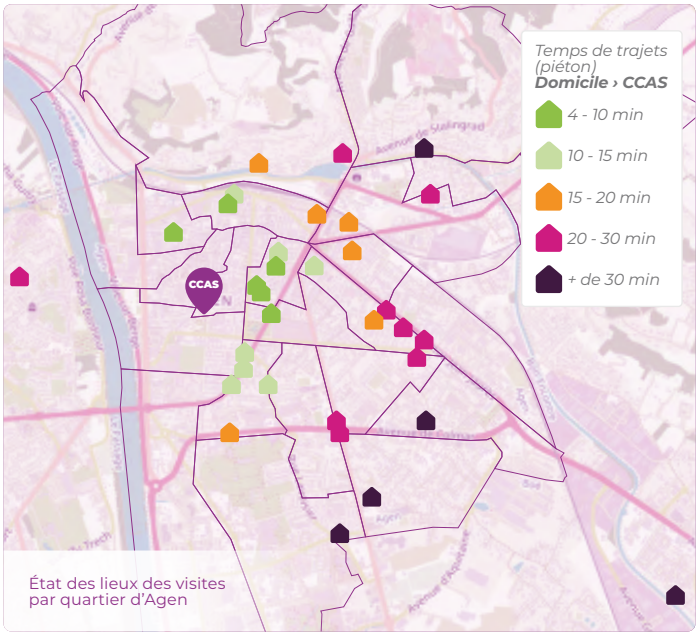

État des lieux des visites par quartier d'Agen

À SAVOIR

Selon l'**INSEE (2018)**, les seniors consacrent près d'**un tiers de leur journée à des activités de loisirs**.

INDICATEURS CLÉS

Des coûts désormais maîtrisés après une phase de réajustement

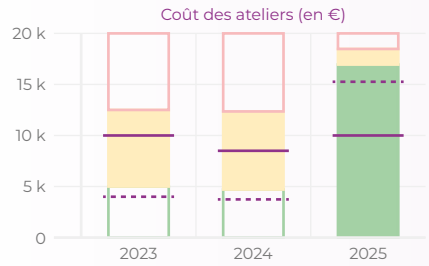

Une fréquentation des ateliers en hausse

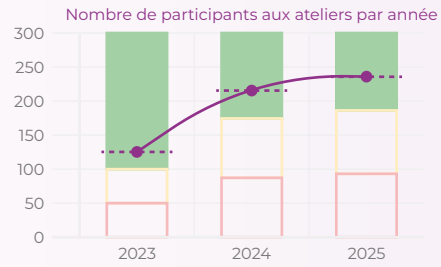

Une offre d'ateliers conforme à la programmation prévue

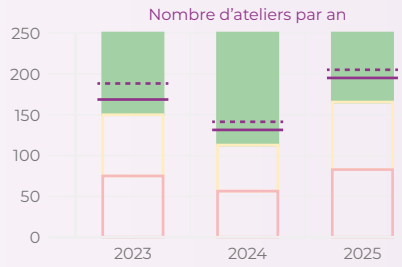

Une progression du volume de participation aux ateliers

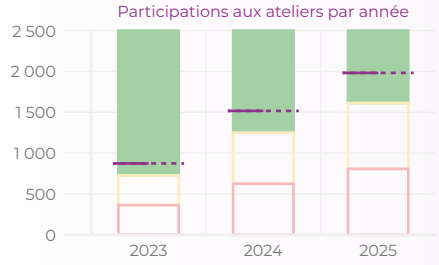

Un renseignement limité de l'indicateur d'isolement

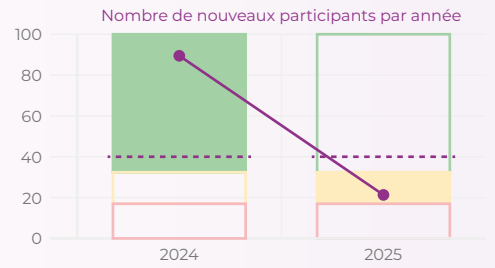

Une forte satisfaction des participants traduisant l'attractivité des ateliers

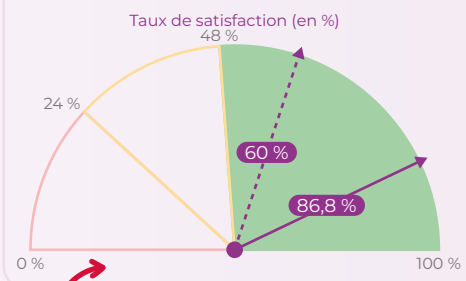

Les données reposent sur un échantillon volontaire, donnant un éclairage indicatif mais non représentatif de l'ensemble des participants (23,8% de répondants).

ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

Les indicateurs mettent en évidence une dynamique globalement positive des activités proposées, avec des objectifs qui sont, dans l'ensemble, atteints. Les coûts des ateliers restent globalement stables, notamment grâce au déploiement d'ateliers au Pôle Senior par l'ASEPT (Association Santé, Éducation et Prévention sur les Territoires), financés en partie par le Conseil départemental, permettant à la collectivité de maintenir une offre diversifiée à coût maîtrisé.
La participation progresse et la fidélisation se confirme, même si le nombre de nouveaux participants recule, du fait d'une communication moins développée en 2025.

Afin de renforcer l'impact de ces activités, plusieurs pistes sont possibles :

1. **Réfléchir au déploiement d'activités itinérantes au sein des quartiers**, afin de toucher les publics les plus éloignés des dispositifs existants ;
2. **Ajouter des ateliers qui favorisent le lien intergénérationnel et diversifier** (intégrant des animaux) ;
3. **Créer un outil de recueil et d'analyse de données** pour la restauration collective, le portage de repas et le bus à domicile, afin de mieux mesurer l'impact réel de ces services sur les usagers et d'éclairer les décisions politiques ;
4. **Mettre en place un guichet unique d'information au sein du Pôle Senior** à destination des personnes âgées afin de les orienter au mieux, en fonction de leur besoin, vers des services et/ou professionnels ;
5. **Renforcer la communication sur les actions du Pôle Senior** via des supports adaptés aux personnes âgées, afin d'améliorer la lisibilité de l'offre et le renouvellement des publics.

› Activite n°3 évaluée :

Une offre de logement pour les personnes âgées autonomes (Résidence Autonomie La Salève)

OBJECTIF : Offrir un cadre de vie sécurisé, socialisant et adapté au vieillissement afin de prévenir de l'isolement et maintenir l'autonomie des personnes âgées.

La Résidence Autonomie La Salève, construite en 1979 et rénovée en 2017, est gérée par le CCAS d'Agen et propose aux **personnes âgées autonomes un cadre de vie sécurisé et collectif**. Elle constitue une **solution intermédiaire** entre le maintien à domicile et l'entrée en établissement, en favorisant le lien social, la participation et le maintien de l'autonomie

RÉALISATIONS

La Résidence Autonomie La Salève repose sur un modèle d'habitat collectif adapté aux **personnes âgées autonomes** :

- Des **logements individuels adaptés et sécurisés**, permettant aux résidents de préserver leur intimité et leur autonomie ;
- Des **espaces collectifs conviviaux** (salle d'animation, restaurant, espaces de rencontre) ;
- Des **animations et activités régulières**, organisées par la résidence ;
- Un **accompagnement quotidien** assuré par les équipes de la résidence.

L'admission des résidents s'effectue sur dossier, en tenant compte :

- Du **niveau d'autonomie** de la personne ;
- De sa **volonté de participer à la vie sociale de la résidence**, critère déterminant pour préserver l'équilibre et la dynamique collective.

Avantages

- Cadre de vie sécurisant et non médicalisé, adapté aux seniors autonomes.
- Favorise le lien social et la vie collective, contribuant à la prévention de l'isolement.
- Concilie l'intimité du logement individuel et les bénéfices de la vie collective.
- Repérage précoce des fragilités grâce à la présence quotidienne des équipes.

Inconvénients

- Capacité d'accueil limitée, ne couvre pas tous les besoins du territoire.
- Typologie des résidents strictement encadrée par décret, limitant la possibilité d'accueillir d'autres profils (liste d'attente de 10 à 15 dossiers).
- Nécessite une adhésion volontaire à la vie collective.
- Faible rotation des résidents, avec une attente d'environ 18 mois pour un logement.
- Difficulté de prise en charge du parcours si un résident perd progressivement son autonomie.

À SAVOIR

La perte d'autonomie en France devient nettement plus fréquente **après l'âge de 75 ans selon l'INSEE**.

INDICATEURS CLÉS

Une légère diminution des coûts de fonctionnement annuel

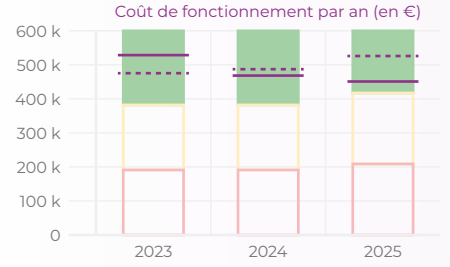

Des ressources humaines stables au service des résidents

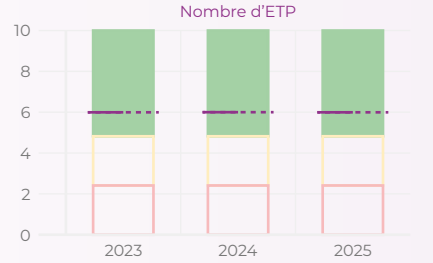

Une dynamique croissante d'animations

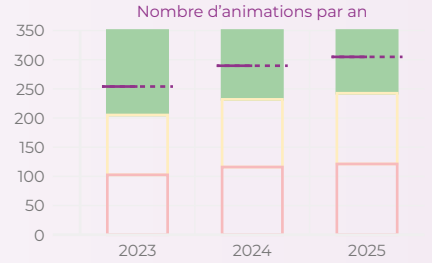

Âge moyen des résidents

82 ANS

GIR moyen calculé à l'entrée des résidents

5

Le GIR (Groupe Iso-Ressources) permet d'évaluer le niveau d'autonomie d'une personne âgée, sur une échelle allant de 1 (forte dépendance) à 6 (autonomie).

Un niveau d'occupation des logements inférieur à la capacité totale

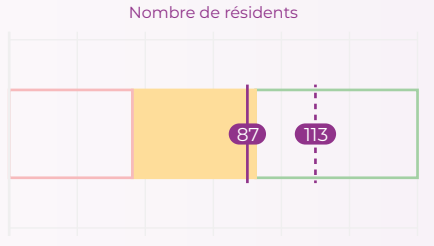

Un niveau de satisfaction globalement très positif des résidents

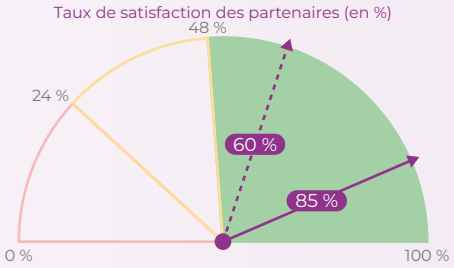

448 €
Logement classique moyen en France
Sans aménagement spécifique pour les séniors (T1/T2, charges comprises)

459 €
Logement F1 bis

576 €
Logement F2

Résidence Autonomie La Salève
À destination des personnes âgées (sans présence verte 21 €)

2 004 €
Chambre en EHPAD
À destination des personnes âgées (sans présence verte 21 €)

Source : ANIL Carte des loyers 2025

Loyers moyens

Source : CNSA

ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

La Résidence autonomie La Salève contribue efficacement à son objectif qui est d'offrir un cadre de vie sécurisé, socialisant et adapté au vieillissement. Les coûts et les moyens humains sont stables, la dynamique des animations croissante, et le taux de satisfaction très positif, reflétant l'appréciation du cadre de vie et de la gestion de cette résidence. Le questionnaire de satisfaction indique cependant que les repas du restaurant collectif pourraient être améliorés.

Le taux d'occupation reste volontairement inférieur à la capacité maximale afin de garantir le confort des résidents, notamment dans les logements doubles occupés par une seule personne. Enfin, le GIR moyen est évalué à l'entrée des résidents, mais son évolution en cours de séjour ne peut être suivie en l'absence de compétence médicale au sein de la résidence.

Afin de renforcer l'accompagnement des résidents et d'anticiper les évolutions de leur autonomie, plusieurs axes d'amélioration sont proposés :

1. **Mobiliser un spécialiste en gérontologie**, en capacité d'évaluer régulièrement le niveau d'autonomie des résidents (GIR) ;
2. **Élaborer un projet d'établissement de la résidence autonomie**, afin de formaliser les orientations, les objectifs de service et les modalités de fonctionnement ;
3. **Mettre en place un plan de formation des agents**, ciblé sur les besoins du secteur (accompagnement du vieillissement, posture professionnelle, gestion des situations complexes).

› *Action n°4 évaluée :*
Le développement d'une offre de logement inclusive (Résidence MonaLisa)

OBJECTIF : Assurer la mise en place d'un habitat inclusif favorisant le lien social et la sécurité des séniors

La Ville d'Agen a soutenu, avec un investissement porté par Agen Habitat, l'Agglomération d'Agen et le Département, le **développement d'une forme d'habitat intermédiaire, inclusive et intergénérationnelle**. Implantée dans l'éco-quartier de La Villette, la Résidence MonaLisa vise à favoriser le bien vieillir, prévenir l'isolement et maintenir l'autonomie.
Le projet repose sur un habitat regroupé et un projet de vie sociale et partagée animé par le CCAS, favorisant les liens entre générations, l'entraide et la participation des habitants.

RÉALISATIONS

La Résidence MonaLisa est un projet d'habitat inclusif comprenant :
- **15 logements accessibles**, dont 13 logements T2 destinés prioritairement aux seniors, ainsi qu'un T3 et un T4 permettant l'accueil d'autres publics (familles, jeunes actifs ou étudiants), dans une logique intergénérationnelle ;
- **Une salle de vie commune**, équipée d'une cuisine collective, d'un espace d'animation et d'un coin café, gérée par le CCAS ;
- **Des aménagements écoresponsables**, intégrés à l'écoquartier (récupérateurs d'eau de pluie, composteur collectif, potager partagé).

Le projet social repose sur deux piliers structurants :
- Un **animateur-coordinateur**, chargé d'organiser les activités collectives ;
- Une **association de résidents** (loi 1901), destinée à représenter les locataires auprès du bailleur et du CCAS, porter les projets collectifs et contribuer à la gouvernance du lieu.

L'admission des résidents se fera sur dossier, en tenant compte à la fois du niveau d'autonomie et de la volonté de s'inscrire dans une dynamique collective, critère essentiel au bon fonctionnement du projet.

Avantages

- Propose une alternative adaptée entre domicile et établissement.
- Favorise le maintien du lien social et la prévention de l'isolement.
- Encourage l'entraide et la solidarité.
- Implication des résidents dans la vie et la gouvernance de la résidence.

Inconvénients

- Dispositif reposant fortement sur la mobilisation des résidents.
- Équilibre à trouver entre autonomie individuelle et vie collective.
- Difficultés dans le parcours lorsque l'autonomie des personnes âgées se dégrade.

Monalisa
ENGAGÉS CONTRE L'ISOLEMENT DES ÂGÉS

À SAVOIR

L'âge moyen de survenue de la perte d'autonomie est estimé à **83 ans**, d'après une étude de **l'INSEE (2021)**.

INDICATEURS CLÉS

Un budget de construction au service du bien vieillir

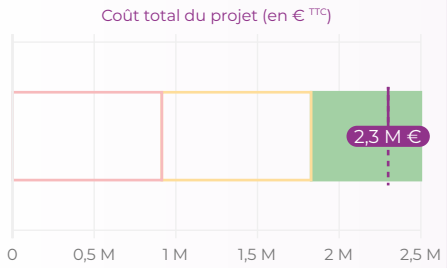

Un niveau de subventions notable pour soutenir le projet

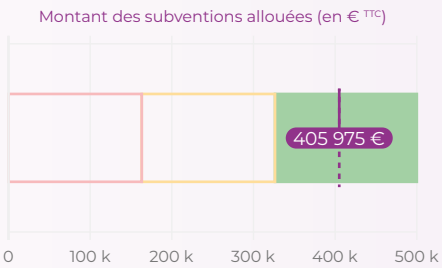

Les subventions représentent 17,65% du montant total du projet, la Ville et l'Agglomération contribuant chacune à hauteur de 1,41%.

Des délais de travaux légèrement supérieurs à la cible

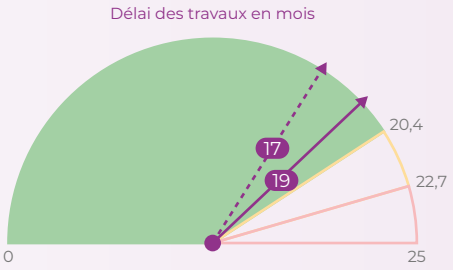

Un montant de loyers des logements de la Résidence MonaLisa inférieurs aux loyers moyens d'Agen à surface équivalente

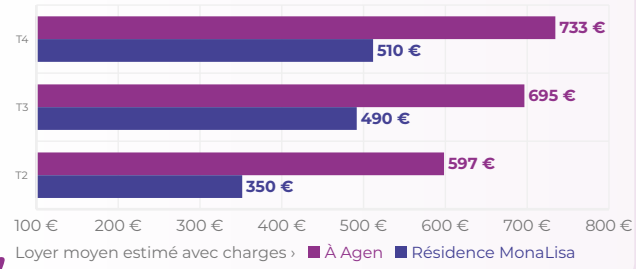

Estimations issues des données officielles de la Carte des loyers 2025 publiées par l'ANIL / data.gouv.fr.

Un intérêt marqué pour la Résidence MonaLisa avant son ouverture

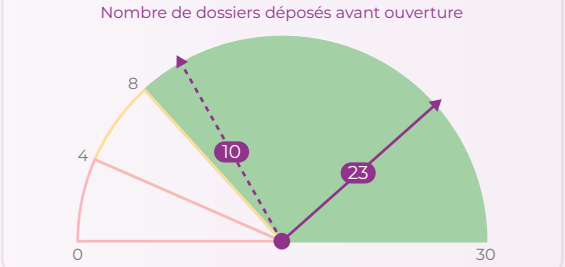

ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

La Résidence MonaLisa était encore **en cours de développement au moment de l'évaluation**, avant sa livraison et son ouverture en juin 2026. À ce stade, il n'est donc **pas possible de procéder à une analyse des effets ou des résultats du dispositif**. L'évaluation se situe dans une démarche prospective, visant à identifier des **points de vigilance et à formuler des recommandations** afin de sécuriser la mise en œuvre du projet.

Dans cette optique, plusieurs recommandations peuvent être formulées :

1. **Anticiper la définition du projet de vie sociale et partagée**, en précisant les objectifs, les principes de fonctionnement et les modalités de participation des futurs résidents.
2. **Clarifier dès en amont le rôle, les missions et le positionnement de l'animateur-coordinateur**, afin d'en faire un acteur central de la dynamique collective et de l'intégration des habitants ;
3. **Accompagner la création de l'association de résidents**, en prévoyant un appui méthodologique au démarrage pour faciliter son appropriation et sa pérennité ;
4. **Prévoir des outils simples de suivi dès l'ouverture de la résidence**, permettant d'observer la participation à la vie collective, la qualité du lien social et l'évolution des situations d'isolement ;
5. **Veiller à une articulation étroite avec les autres dispositifs de la politique seniors** (Pôle Seniors, CCAS, partenaires, associations, institutions).

› *Activité n°5 évaluée :*
Le développement du partenariat

OBJECTIF : Mobiliser et fédérer les partenaires institutionnels, associatifs et citoyens afin de créer un réseau actif contre l'isolement social des séniors.

La lutte contre l'isolement des personnes âgées repose sur une **démarche partenariale** mobilisant différents acteurs du territoire afin de mieux repérer, prévenir et accompagner les situations d'isolement. À Agen, cette dynamique s'inscrit dans une **logique de « communauté bienveillante »**, associant services municipaux, partenaires institutionnels, acteurs du logement, associations locales et collectifs citoyens, autour d'une **complémentarité des interventions** et d'un **partage des informations**.

RÉALISATIONS

Plusieurs actions structurantes ont été engagées :

- **Animation de la coopération territoriale**, avec l'organisation de temps de rencontre annuels, le partage d'informations et la mise en commun des expériences ;
- **Structuration d'un cadre partagé**, reposant sur une stratégie locale commune, un langage partagé et la construction progressive d'outils communs ;
- **Mobilisation d'équipes citoyennes**, notamment via les conseillers de quartiers et l'encouragement du bénévolat ;
- I**nscription dans des dynamiques nationales et européennes**, à travers la participation à des programmes tels que MONALISA et URBACT.

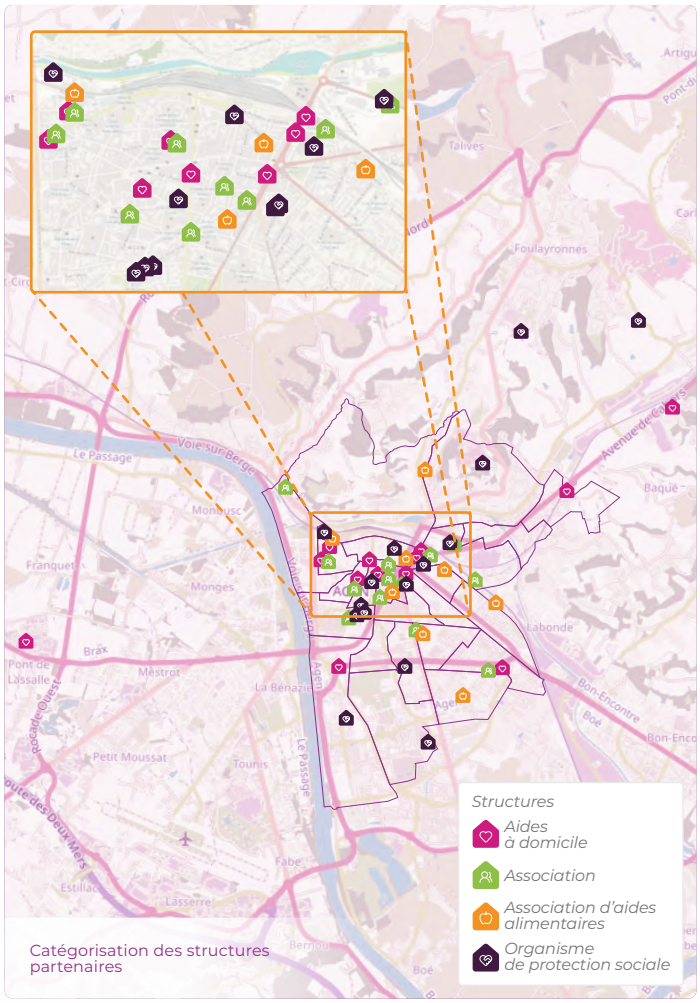

*Cette carte présente **les structures partenaires du CCAS engagées dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées**. Elle met en évidence un **maillage dense** sur le territoire agenais, avec une **concentration** particulièrement marquée en **centre-ville**.*

Avantages

- Partage d'une vision globale des personnes âgées du territoire avec l'ensemble des acteurs
- Renforce la coordination entre les acteurs
- Favorise une meilleure détection des situations d'isolement, grâce à la multiplicité des regards et des points d'entrée
- Contribue à une cohérence globale de l'action publique sur le territoire
- Valorise l'engagement citoyen et les dynamiques de proximité
- Inscrit la politique locale dans des réseaux nationaux et européens, sources d'inspiration et de montée en compétences

Inconvénients

- Coordination partenariale nécessitant un investissement important en temps et en animation
- Hétérogénéité des niveaux d'implication selon les partenaires.
- Difficulté à formaliser des outils communs partagés par l'ensemble des acteurs
- Effets parfois diffus et difficiles à mesurer, compte tenu de la transversalité des actions
- Partenariat qui fonctionne s'il y a une dynamique constante du chef de file qui est le CCAS

INDICATEURS CLÉS

Un réseau européen de villes engagées dans la lutte contre l'isolement sociale

10 VILLES ENGAGÉES

Des moyens financiers renforcés pour soutenir l'attractivité des coopérations territoriales

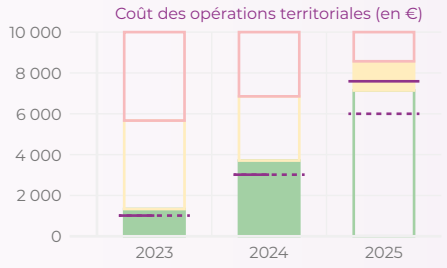

Typologie des partenaires mobilisés dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées

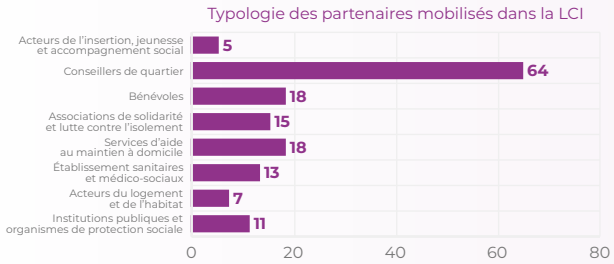

Une présence limitée lors des coopérations territoriales annuelles

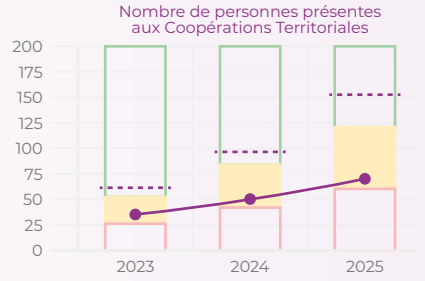

Un objectif de création d'équipes citoyennes non atteint

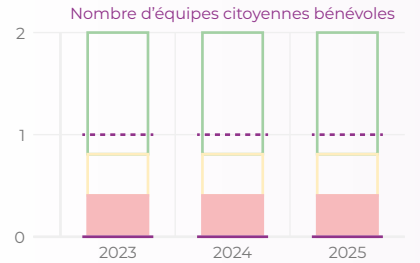

Une dynamique associative ayant permis d'atteindre l'objectif

4 ÉQUIPES CITOYENNES ASSOCIATIVES

Les données reposent sur un échantillon volontaire, donnant un éclairage indicatif mais non représentatif de l'ensemble des partenaires (17,2% de répondants).

Une coopération avec le CCAS jugée globalement satisfaisante par les partenaires

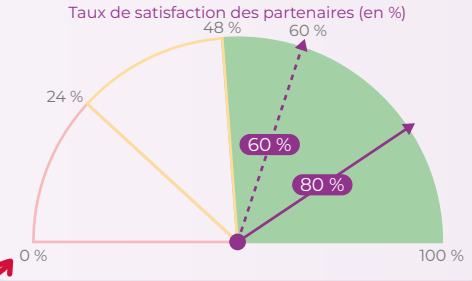

ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

Le territoire agenais bénéficie d'un nombre important d'acteurs engagés dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées, ce qui constitue un véritable levier pour le repérage et l'accompagnement des situations. Les dépenses consacrées aux coopérations territoriales sont en hausse, traduisant les moyens mobilisés par le CCAS pour soutenir la dynamique partenariale, avec un dépassement du budget prévisionnel en 2025 lié à la réalisation d'un film de sensibilisation sur la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Malgré les efforts engagés pour mobiliser et coordonner ces partenaires, la dynamique collective reste complexe à structurer dans la durée. L'objectif de création d'équipes citoyennes bénévoles s'est heurté à une difficulté de pérennisation, l'engagement s'essoufflant après les premières visites. En 2025, le CCAS a donc réorienté la création d'équipes vers les acteurs associatifs, dont le cadre apparaît plus structuré et durable.

Afin de renforcer l'efficacité et la stabilité de cette dynamique partenariale, plusieurs pistes d'amélioration sont identifiées :

1. **Consolider le lien avec les associations du territoire** ;
2. **Structurer davantage le cadre partenarial**, en clarifiant les rôles, les modalités d'intervention et les circuits de coordination entre acteurs ;
3. **Poursuivre l'animation de la coopération territoriale**, afin de maintenir une dynamique collective et favoriser le partage d'expériences ;
4. **Mettre en place un suivi annuel formalisé des partenaires engagés**, en tenant à jour une liste des acteurs mobilisés d'une année sur l'autre, afin de mieux suivre l'évolution du réseau.

› *Finalité 1 :*

Prévenir l'isolement et la perte d'autonomie

À Agen, les actions engagées visent à intervenir le plus en amont possible pour prévenir les situations d'isolement et de perte d'autonomie liées aux fragilités sociales, physiques ou psychologiques. Cette approche repose notamment sur le maintien du lien social, la participation à des activités collectives et l'accès à des actions de prévention, afin de préserver l'autonomie et la qualité de vie des seniors.
Au niveau national, plusieurs études montrent que la **participation à des activités sociales et collectives** constitue un **facteur protecteur face à l'isolement et à la perte d'autonomie**, en favorisant le maintien des liens sociaux, de l'activité physique et des stimulations cognitives.

INDICATEURS CLÉS

Sources de cette page : Insee, projections Omphale 2022 ; DREES, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie Ménages 2022 et VQS 2021

Seniors en perte d'autonomie et en perte d'autonomie sévère entre 2021 et 2070 selon une trajectoire médiane

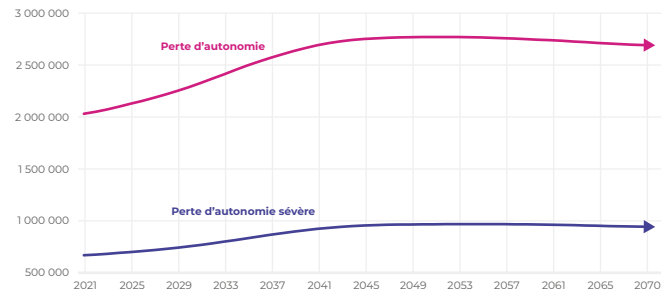

Selon une étude Insee–DREES (octobre 2025), plus de 2 millions de personnes de 60 ans ou plus étaient en perte d'autonomie en 2021 (soit 11 % des seniors), un chiffre pouvant atteindre 2,8 millions à l'horizon 2050.

Séniors en perte d'autonomie par tranche d'ages

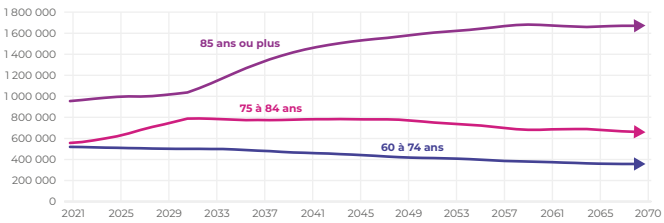

L'étude Insee–DREES souligne que le vieillissement des générations du baby-boom entraînera une hausse significative du nombre de personnes en perte d'autonomie, notamment chez les 75 ans et plus.

L'étude met également en évidence des inégalités sociales face à la perte d'autonomie : les personnes issues des catégories socioprofessionnelles les moins favorisées sont plus souvent confrontées à des limitations fonctionnelles et connaissent en moyenne une perte d'autonomie plus précoce que les catégories sociales plus favorisées.

Part des personnes en perte d'autonomie par département et en fonction des catégories socio-profesionnelles

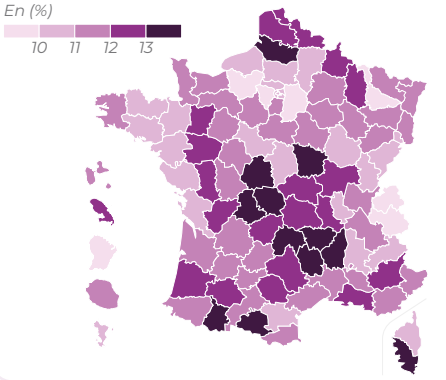

ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

L'impact des actions sur la prévention de l'isolement et de la perte d'autonomie reste difficile à mesurer, faute d'outils permettant de suivre l'évolution des situations. Par ailleurs, les dispositifs bénéficient principalement à des seniors autonomes, tandis que les personnes les plus isolées restent plus difficiles à atteindre. Dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation attendue de la perte d'autonomie, le renforcement du suivi et de l'évaluation des effets apparaît donc nécessaire.

Au regard des études citées et des constats sur le territoire, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être envisagées :

1. Action sur la prévention : Réaliser un **courrier ou un livret sur les risques et les solutions de l'isolement et la perte de l'autonomie**, puis l'envoyer aux personnes de plus de 60 ans ;
2. Réaliser une **enquête permettant un état des lieux sur la perte d'autonomie et la prévention de l'isolement** des plus de 60 ans, sur le territoire agenais ;
3. Créer un **Observatoire des fragilités pour les participants des ateliers** incluant des données sur les capacités fonctionnelles des participants (chutes, mobilité, santé, capacité à sortir, capacité à faire les courses, capacité à se faire les repas, etc.).

› *Finalité 2 :*
Lutter contre l'isolement social

Les visites de proximité et la mobilisation d'un réseau d'acteurs locaux permet d'**aller vers les personnes les plus éloignées des services** et de proposer des réponses adaptées à leurs besoins. Cette approche apparaît d'autant plus nécessaire que les travaux nationaux (DREES, Petits Frères des Pauvres) montrent que l'**isolement des personnes âgées est souvent multifactoriel**.

À SAVOIR

750 000 personnes âgées sont en situation de "mort sociale" en France en 2025

INDICATEURS CLÉS

Un taux d'isolement des personnes âgées proche de la moyenne nationale

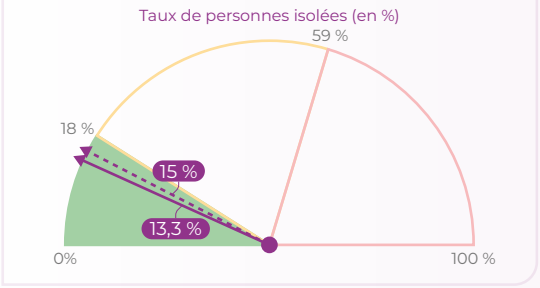

Source : Baromètre de la solitude, Petit Frères des Pauvres, 2025

Source : La sociabilité et l'isolement social des séniors, DRESS, 2022

Un ressenti de solitude globalement limité au regard de la moyenne nationale

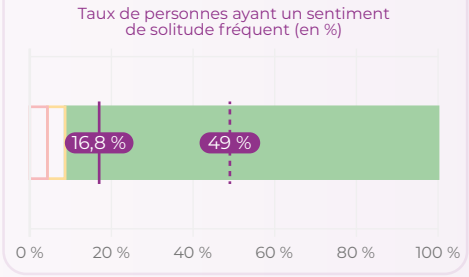

L'indicateur d'isolement des personnes âgées est construit à partir de 4 variables : la situation de la personne, la fréquence du sentiment d'isolement, la fréquence des relations sociales et le niveau de mobilité.

Un volume significatif de préconisations formulées

296 PRECO. FORMULÉES

Un volume de préconisations pouvant être prises en charge par le CCAS

176 PRÉCO.

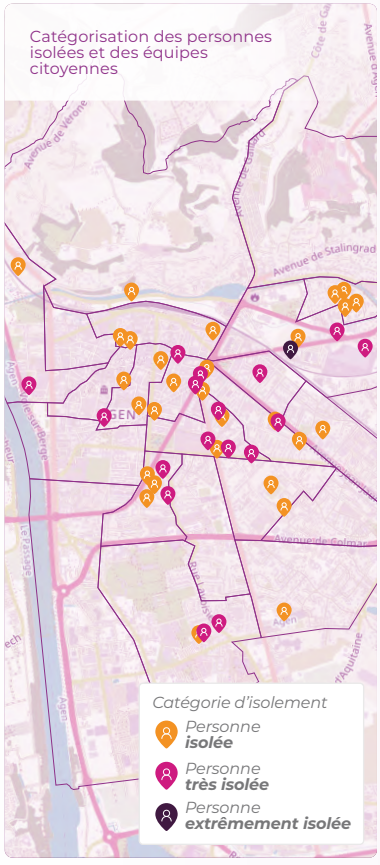

Cette carte présente la localisation des personnes identifiées comme isolées sur le territoire agenais et met en évidence une concentration plus importante de ces situations dans le centre-ville.

ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

Les visites permettent de repérer des situations d'isolement et d'établir un premier contact avec les personnes concernées. Toutefois, si des préconisations peuvent être formulées à l'issue des visites, leur mise en oeuvre n'est pas suivie, ce qui limite l'évaluation de l'impact du dispositif sur la réduction de l'isolement et la restauration du lien social.
Le ciblage des personnes de 80 ans et plus permet de concentrer l'intervention sur un public particulièrement vulnérable. Il peut néanmoins être questionné au regard des pratiques nationales, qui retiennent généralement un seuil d'intervention à partir de 60 ans. Les situations constatées en 2025, avec le décès de deux personnes âgées de 70 et 74 ans retrouvées plusieurs mois après leur décès à leur domicile, illustrent notamment que des situations d'isolement peuvent également concerner des personnes en dehors de la cible actuelle du dispositif.

Au regard de ces constats, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être envisagées :

1. **Assurer le suivi des préconisations formulées et une continuité des visites afin de mieux mesurer leur impact sur la remise en lien social** (appel téléphonique ou nouvelle visite pour savoir si la personne à pu se saisir de la proposition et faire évoluer sa situation) ;
2. **Interroger le ciblage du dispositif afin de mieux repérer les situations d'isolement au-delà des + de 80 ans et au-delà du simple critère de l'âge :**
   a. Actions de repérage élargies aux 65 ans et plus ;
   b. Créer un dispositif d'alerte territoriale permettant aux acteurs locaux et habitants de signaler des situations d'isolement ;
   c. Croiser les données existantes (registre canicule, etc) et les données de certains délégataire (Eau de Garonne, etc) pour mieux identifier les situations à risques.

Synthèse des préconisations opérationnelles **pour renforcer l'impact des actions**

Concernant les actions/activités évaluées › pages 6 à 11

Activité 1 :
Les visites de proximité des + de 80 ans
(Dispositif NINAA)

1. **Travailler la communication en amont des visites** pour limiter au maximum les refus de contact (état des lieux de la communication actuelle).
2. **Réfléchir à la pérennité du dispositif** (maitien de l'utilisation de services civiques ou évolution vers des emplois plus durables ?). Si celui-ci devait être interrompu, définir des alternatives adaptées pour continuer d'accompagner les personnes concernées.

Activité 2 :
La prévention contre l'isolement et la perte d'autonomie
(+ de 60 ans)

1. **Réfléchir au déploiement d'activités itinérantes** au sein des quartiers, afin de toucher les publics les plus éloignés des dispositifs existants.
2. **Ajouter des ateliers qui favorisent le lien intergénérationnel** et diversifier les activités proposées (integrant des animaux).
3. **Mettre en place un guichet unique d'information** au sein du Pôle Sénior à destination des personnes âgées afin de les orienter au mieux, en fonction de leur besoin, vers des services et/ou professionnels.
4. **Renforcer la communication sur les actions du Pôle Sénior via des supports adaptés** aux personnes âgées, afin d'améliorer la lisibilité de l'offre et le renouvellement des publics.

Activité 3 :
Une offre de logement pour les personnes âgées autonomes
(Résidence Autonomie La Salève)

1. **Mobiliser un spécialiste en gérontologie**, en capacité d'évaluer régulièrement le niveau d'autonomie des Résidents (GIR).
2. **Élaborer un projet d'établissement de la résidence autonomie**, afin de formaliser les orientations, les objectifs de service et les modalités de fonctionnement.
3. **Mettre en place un plan de formation des agents,** ciblé sur les besoins du secteur (accompagnement du vieillissement, posture professionnelle, gestion des situations complexes).

Concernant les actions/activités évaluées › pages 12 à 15

Action 4 :
Le développement d'une offre de logement inclusive
(Résidence MonaLisa)

1. **Anticiper la définition du projet de vie sociale et partagée**, en précisant les objectifs, les principes de fonctionnement et les modalités de participation des futurs résidents.
2. **Clarifier dès en amont le rôle, les missions et le positionnement de l'animateur-coordinateur**, afin d'en faire un acteur central de la dynamique collective et de l'intégration des habitants.
3. **Accompagner la création de l'association de résidents**, en prévoyant un appui méthodologique au démarrage pour faciliter son appropriation et sa pérennité.
4. **Veiller à une articulation étroite avec les autres dispositifs de la politique seniors** (Pôle Seniors, CCAS, partenaires, associations, institutions).

Activité 5 :
Le développement du partenariat

1. **Consolider le lien avec les associations du territoire**.
2. **Structurer davantage le cadre partenarial**, en clarifiant les rôles, les modalités d'intervention et les circuits de coordination entre acteurs.
3. **Poursuivre l'animation de la coopération territoriale**, afin de maintenir une dynamique collective et favoriser le partage d'expériences.

Concernant les finalités présentées › pages 16 & 17

Finalité 1 :
Prévenir l'isolement et la perte d'autonomie

1. **Réaliser un courrier ou un livret sur les risques et les solutions** de l'isolement et la perte de l'autonomie, puis l'envoyer aux **personnes de plus de 60 ans**.

Finalité 2 :
Lutter contre l'isolement social

1. **Interroger le ciblage du dispositif** afin de mieux repérer les situations d'isolement au-delà des plus de 80 ans et au-delà du simple critère de l'âge :
   → Actions de repérage élargies aux 65 ans et +
2. **Créer un dispositif d'alerte territoriale** permettant aux acteurs locaux et habitants de signaler des situations d'isolement.

Perspectives :
Et si on s'améliorait dans notre prochaine évaluation ?

› Préconisations visant à renforcer la démarche d'évaluation de la politique publique

Améliorer la qualité et la fiabilité des données

1. **Former les services civiques** pour mieux **recueillir les données**.
2. **Recueillir la satisfaction des usagers** sur le dispositif.
3. **Fiabiliser la liste des personnes à visiter** ainsi que **leurs coordonnées** en croisant les **données**.

Mieux connaître les publics et mesurer les effets des actions

1. **Réaliser une enquête** permettant un état des lieux sur la perte d'autonomie et la prévention de l'isolement des plus de 60 ans sur le territoire agenais.
2. **Créer un Observatoire des fragilités** pour les participants des ateliers incluant des données sur les capacités fonctionnelles des participants.

Suivre et évaluer les dispositifs

1. **Prévoir des outils simples de suivi** dès l'ouverture de la Résidence MonaLisa.
2. **Mettre en place un suivi annuel formalisé** des partenaires engagés.

Assurer le suivi et l'évaluation de l'impact

1. **Assurer le suivi des préconisations formulées** et une continuité des visites afin de mieux mesurer leur impact sur la remise en lien social.

› Comment aller plus loin dans la prochaine évaluation ?

1 L'évaluation de la communication

Évaluer la communication autour de la politique de lutte contre l'isolement afin de mesurer la notoriété des dispositifs, leur compréhension par les habitants et les freins éventuels à leur utilisation.

2 L'évaluation de MonaLisa

Évaluer le fonctionnement et la gestion de la résidence autonomie MonaLisa, afin d'analyser son rôle dans la lutte contre l'isolement et sa complémentarité avec les autres dispositifs d'accompagnement des personnes âgées sur le territoire.

3 Poursuivre l'évaluation de cette politique publique

L'évaluation réalisée constitue un état des lieux. Les prochaines évaluations permettront de mesurer l'évolution des indicateurs, d'apprécier les effets des recommandations mises en œuvre et d'évaluer l'impact réel de la politique de lutte contre l'isolement sur le territoire.

Par ailleurs, le **plan d'action URBACT** constituera un support privilégié pour mettre en œuvre plusieurs recommandations issues de cette évaluation. Son suivi permettra de mesurer les progrès réalisés dans la lutte contre l'isolement.

› Évaluer notre démarche d'évaluation

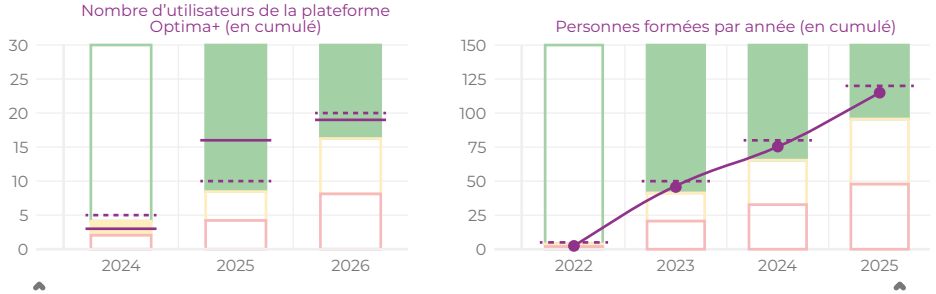

Une montée en puissance et en compétence *dans la démarche d'évaluation de la Ville d'Agen.*

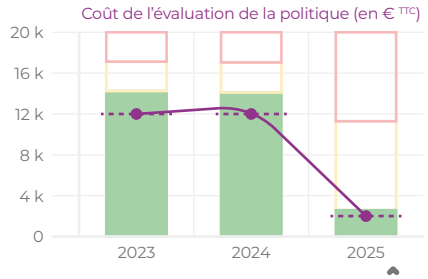

*Un coût d'évaluation **lié à un accompagnement spécialisé** sur les thématiques sociales **et à une prestation graphique**.*

Les orientations du mandat 2026-2032
en matière de lutte contre l'isolement

› Une nouvelle ambition : renforcer une politique du lien social et du prendre-soin

Le vieillissement de la population s'accélère et doit être pleinement pris en compte dans les politiques publiques. Face à des besoins croissants en matière d'accompagnement, de prévention, de maintien du lien social et de soutien aux aidants, la collectivité réaffirme son engagement pour une politique ambitieuse, humaine et coordonnée.

Notre ambition : **faire de l'Agenais un territoire où il fait bon vieillir, entouré et soutenu, en favorisant l'autonomie, la dignité et le bien-être.**

› Les engagements du mandat 2026-2032

1 Aller vers les personnes âgées et prévenir les situations d'isolement

Aller vers les personnes âgées dès 65 ans, élargir les actions de repérage et d'alerte et développer des dispositifs de prévention et d'information.

2 Renforcer les liens sociaux et intergénérationnels

Développer les échanges entre générations, soutenir la vie associative et les initiatives locales, et favoriser la participation active des seniors à la vie du territoire.

3 Développer des solutions d'habitat adaptées au vieillissement

Proposer une offre de logements diversifiée, inclusive et adaptée aux parcours de vie, favorisant l'autonomie, la sécurité et le bien-être.

4 Faciliter l'accès à des services de proximité et à un accompagnement personnalisé

Simplifier les parcours, améliorer l'information et orienter chaque personne âgée vers les services et professionnels adaptés à ses besoins.

5 Agir en partenariat avec les acteurs du territoire

Renforcer la coopération avec les associations, les institutions et les partenaires pour construire des réponses coordonnées, efficaces et durables.

Les leviers identifiés pour améliorer **l'impact des actions**

Les orientations du mandat 2026-2032 pointent les démarches suivantes tout en répondant aux pistes d'amélioration identifiées.

CONSTATS ISSUS DE L'ÉVALUATION	RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MANDAT
Des publics isolés difficiles à repérer	Renforcement des visites à domicile dès 65 ans
Un besoin de mieux connaître les personnes âgées et leurs attentes	Création d'un Observatoire des isolements
Un besoin de renforcer le lien social	Développement des actions intergénérationnelles
Des parcours de vie différents et qui évoluent	Adaptation et développement de solutions d'habitat et d'hébergement portés par les services compétents

Une nouvelle étape pour accompagner le vieillissement et lutter contre l'isolement

La nouvelle mandature inscrit la lutte contre l'isolement des personnes âgées dans une approche globale, alliant proximité, prévention et soutien au lien social.

En plaçant les publics fragiles au cœur de notre action et en mobilisant tous les acteurs du territoire, nous affirmons notre volonté de coconstruire des solutions durables, adaptées aux réalités de chacun.

Pour aller plus loin sur la démarche

L'ensemble de la démarche est documentée sur le site de la Ville d'Agen : **www.agen.fr** dans la rubrique "Évaluation des politiques publiques".

Contact

Direction des finances,
du contrôle de gestion
et de la commande publique
Service Contrôle de Gestion
8 rue André Chénier
47000 AGEN

Crédits

Rédacteurs de la publication : **Carolyne AUBERT et Coleen STEFANI**
Ont participé à ce numéro : **Philippe KOUASSIVI, David CARASSUS, Sabrina FRULEUX, Sandrine PEQUIGNOT, Yannick PARIEL, Céline HERPSONT, Sabrina CAZEAUX**
Conception, réalisation de la publication : **Clément THOLANCE**
Données cartographique : **SIG de l'Agglomération d'Agen**
Fonds de carte : **© Contributeurs OpenStreetMap**